

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 401.99	1 946.89	2 455.10	
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	4 401.99	1 946.89	2 455.10	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	142 048.33	86 169.22	55 879.11	44 726.34
TERRAINS	13 211.19	108.59	13 102.60	
CONSTRUCTIONS	91 994.37	57 298.80	34 695.57	41 593.25
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	36 842.77	28 761.83	8 080.94	3 133.09
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 959.55		1 959.55	1 809.55
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	150.00		150.00	150.00
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 809.55		1 809.55	1 659.55
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	148 409.87	88 116.11	60 293.76	46 535.89
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	265 660.37		265 660.37	239 624.98
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	1 483.98		1 483.98	2 524.00
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	258 758.72		258 758.72	235 181.68
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 417.67		5 417.67	1 919.30
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	120 749.58		120 749.58	121 091.03
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	386 409.95		386 409.95	360 716.01
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	534 819.82	88 116.11	446 703.71	407 251.90

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES	1 528.74	1 528.74
REPORT A NOUVEAU	82 467.46	80 417.56
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	1 326.24	2 049.90
SITUATION NETTE (1)	85 322.44	83 996.20
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	30 788.21	37 547.10
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	30 788.21	37 547.10
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	116 110.65	121 543.30
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	50 087.76	20 766.26
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	50 087.76	20 766.26
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)		
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	5 945.98	6 984.27
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	43 766.20	16 917.67
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	99 916.39	110 642.11
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	5 312.07	1 579.06
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	125 564.66	128 819.23
TOTAL DETTES (5)	280 505.30	264 942.34
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	446 703.71	407 251.90

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	3 010.00		3 556.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	445 188.94		329 563.87
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		445 188.94	329 563.87
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	576 150.74		480 989.08
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	730.00		2 712.04
DONS MANUELS	730.00		2 712.04
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		576 880.74	483 701.12
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.			
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			100.00
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	20 766.26		20 428.70
AUTRES PRODUITS	2 677.45		601.91
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 048 523.39	837 951.60
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	213 557.20		158 229.64
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	27 999.55		17 330.85
SALAIRES	575 851.30		505 550.19
COTISATIONS SOCIALES	166 988.08		134 369.13
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	12 081.61		12 487.84
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES	50 087.76		20 766.26
AUTRES CHARGES	596.76		390.98
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 047 162.26	849 124.89
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		1 361.13	-11 173.29

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	3.75		4.35
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	27.20		0.11
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		30.95	4.46
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	65.84		76.91
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)		65.84	76.91
RESULTAT FINANCIER (3-4)		-34.89	-72.45
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		1 326.24	-11 245.74
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			13 388.07
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			92.43
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			13 295.64

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 048 554.34	851 344.13
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 047 228.10	849 294.23
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		1 326.24	2 049.90
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	149 136.47		127 144.26
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		149 136.47	127 144.26
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	16 664.60		16 664.60
PRESTATION EN NATURE	1 928.87		1 566.66
PERSONNEL BENEVOLE	130 543.00		108 913.00
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		149 136.47	127 144.26

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (870)		0.00	870	Dons en nature	
861	Mises à disposition gratuite de biens		870000	Contributions volontaires	149 136.47
861000	Mises à disposition gratuite de biens	16 664.60	TOTAL (864)		149 136.47
TOTAL (861)		16 664.60			
862	Prestations				
862000	Prestations	1 928.87			
TOTAL (862)		1 928.87			
864	Personnel bénévole				
864000	Personnel bénévole	130 543.00			
Total charges contributions volontaires		149 136.47	Total produits contributions volontaires		149 136.47

Annexe association 2025

PREAMBULE

L'association a pour objet de soutenir les projets des habitants du quartier en les accompagnant dans leur engagement parental et citoyen à travers différentes rencontres et activités où participent parents et/ou enfants.

En plus des ateliers proposés, une micro crèche permet d'accueillir les enfants de parents en insertion.

L'association aide les habitants en les assistant dans leurs démarches administratives et participe à l'amélioration de leur qualité de vie à travers l'habitat et les espaces de vie (OPAH).

Par Enchantement propose diverses activités (couture, danse...) et événements festifs (fête de la saint Glin Glin).

L'association soutient les jeunes du quartier dans leur volonté de devenir animateur BAFA ou encore dans leur démarche vers des CAP petite enfance. Elle intervient également dans des établissements scolaires (élémentaire, collège, lycée) dans le cadre de contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS).

L'association a obtenu l'agrément du 01/03/2024 au 31/12/2027 pour les prestations. "Animation Globale et Coordination" et "Animation Collective Familiale" en tant que Centre. social.

L'association ne poursuit aucun but lucratif, ni politique, ni religieux.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 448 672,73 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 326,86 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/03/2026 par les dirigeants.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des méthodes décrites dans le paragraphe Changement de méthode comptable ci-dessous.
--> indépendance des exercices
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.
Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

CHANGEMENT DE METHODE

Les impacts de la première application du règlement ANC 2022-06 sur la présentation des comptes arrêtés au 31 décembre 2025 sont les suivants :

- Suppression des comptes 791 transferts de charge : les remboursements relatifs aux charges de personnel sont comptabilisés au crédit du compte 649 Remboursement des charges de personnel.
- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel prévoit qu'il est désormais limité à l'enregistrement d'événements majeurs et inhabituels ainsi qu'aux écritures comptables d'origine purement fiscale et aux écritures liées à des corrections d'erreur. Les comptes suivants ont été réaffectés comme suit :
 - o 777 Quote part de subvention virée au compte de résultat réaffecté en 747

Par ailleurs, les sommes perçues relatives aux financements ci-dessous ont été comptabilisées en prestations de services (706) :

- o PSU EAJE CAF et Ville
- o CLAS

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Concessions et droits similaires	de 01 à 05 ans
Aménagements des terrains	10 ans
Bâtiments	08 ans
Installations générales	de 03 à 08 ans
Installations générales, agencements, aménagements divers	de 02 à 04 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	de 02 à 03 ans
Mobilier	de 02 à 03 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite ; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

L'engagement en termes d'indemnités de fin de carrière, à la clôture de l'exercice est évalué à 13 183 euros. L'association ne bénéficie d'aucune assurance destinée à couvrir cet engagement de retraite.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- âge de départ en retraite : 60-67 ans
- convention collective appliquée : sociaux et socioculturels (centres) et autres acteurs du lien social (associations)
- taux d'actualisation : 4.04 %
- turn over : moyen pour les non-cadres et faible pour les cadres
- taux de charges sociales pour cadres (38%) et non cadres (18%)

Contributions volontaires :

L'association a bénéficié, sur l'exercice clos, des contributions volontaires suivantes :

Heures de bénévolat : au cours de l'exercice, 9 324,5 heures de bénévolat ont été engagées. Ces heures ont été valorisées sur la base d'un coût horaire de 14 euros, soit un montant total de 130 543 euros.

Prestations en nature : au cours de l'exercice, l'association a bénéficié de mécénat représentant un montant de 1 928.87 euros.

Mise à disposition gratuite de locaux : l'association a bénéficié, sur l'exercice clos, d'une mise à disposition gratuite de locaux :

- sis 22 Rue Herrade à Strasbourg (67200), de la part de la société CDC HABITAT SOCIAL. Cette mise à disposition gratuite, effectuée sur 12 mois, a été valorisée mensuellement à 512,51 euros soit un montant total de 6 150,12 euros au titre de l'exercice 2025.

- sis 17 Rue Herrade à Strasbourg (67200), de la part de la société CDC HABITAT SOCIAL. Cette mise à disposition gratuite, effectuée sur 12 mois, a été valorisée mensuellement à 404,55 euros soit un montant total de 4 854,60 euros au titre de l'exercice 2025.

- sis 3 Rue des Cheminots à Strasbourg (67200), de la part de la société CDC HABITAT SOCIAL. Cette mise à disposition gratuite, effectuée sur 12 mois, a été valorisée mensuellement à 448,74 euros soit un montant total de 5 384,88 euros au titre de l'exercice 2025.

- sis Chemin du Marais Saint-Gall à Strasbourg (67200), de la part de la communauté urbaine de Strasbourg. Cette mise à disposition gratuite d'un espace clôturé aménagé à usage de jardin partagé de quartier, effectué sur 12 mois, a été valorisé annuellement à 275 euros.

Par ailleurs, l'association a conclu des conventions de mise à disposition gratuite de locaux scolaires avec l'Eurométropole. Ces conventions, conclues en début d'année scolaires, portent sur les périodes suivantes :

- convention conclue à la rentrée 2024, portant sur l'année scolaire 2024-2025
- convention conclue à la rentrée 2025, portant sur l'année scolaire 2025-2026

En l'absence de données fiables, ces contributions n'ont pas pu être valorisées.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 743	2 940	1 281	4 402
Immobilisations corporelles	139 296	22 749	19 997	142 048
Immobilisations financières	1 810	150		1 960
TOTAL	143 848	25 839	21 278	148 410

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 743	485	1 281	1 947
TOTAL I	2 743	485	1 281	1 947
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	8 428	2 023		10 450
sur sol d'autrui		109		109
Installations générales, agencements	50 720	7 178	11 049	46 848
Installations techniques, matériel, outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	9 516	77	839	8 755
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	25 905	2 211	8 109	20 007
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	94 569	11 597	19 997	86 169
TOTAL GENERAL (I+II)	97 312	12 082	21 278	88 116

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	1 810		1 810
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	1 484	1 484	
Autres créances	260 728	260 728	
Charges constatées d'avance	5 418	5 418	
TOTAL	269 439	267 630	1 810

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	1 529				1 529
Dont générosité du public					
Report à nouveau	80 418	2 050			82 467
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	2 050	-2 050	1 327		1 327
Dont générosité du public					
Situation nette	83 996		1 327		85 323
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	37 547		826	7 585	30 788
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	121 543		2 153	7 585	116 111
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés issus de subventions d'exploitation

	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
ETAT FUTSALL	2 000	2 000	
EUROMETROPOLE FUTSALL	3 500	3 500	
DREETS MIEUX MANGER	15 266	15 266	
VILLE REMOBILISATION DES FEMMES PAR LE SPORT			2 250
VILLES CHAM 2025			6 057
DREETS MIEUX MANGER			41 781

Subventions d'investissement

La quote-part de subvention d'investissement rapportée au résultat de l'exercice s'élève à 7 585 €.

Financier	Détail	Montant rapporté à l'exercice
CAF	Tonnelles	543
VILLE	Tonnelles, PC, mise aux normes électricité	478
CAF	Rénovation MCRH	5 622
CAF	Mise aux normes incendie, PC, ameublement	160
VILLE	Matériel maraudes et de bureau	782
TOTAL		7 585

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	301
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	12 676
Dettes fiscales et sociales	61 191
Autres dettes	5 312
TOTAL	79 480

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

Les subventions d'exploitation et concours publics accordés par les organismes financeurs au titre de l'exercice 2025 ont été comptabilisés en produits en fonction des dépenses réalisées. Ils ne sont effectivement acquis à l'association qu'au dépôt des comptes-rendus d'exécution d'activité et/ou financiers auprès des financeurs, après acceptation par ceux-ci.

A la date d'établissement des comptes annuels, les comptes-rendus financiers n'ont pas encore tous été établis.

Subventions d'exploitation et concours publics

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N
ETAT	ASP	74 811
ETAT	Divers	106 567
ETAT	FONJEP	7 107
REGION	Divers	12 438
CEA	Divers	12 284
VILLE	Fonctionnement	208 000
VILLE	Divers	47 479
CAF	Divers	36 570
CPAM	Accès aux droits	5 000
EUROMETROPOLE	Divers	57 200
ANCV	Séjours	1 110

Les sommes perçues relatives aux financements ci-dessous ont été comptabilisées en prestations de services :

- PSU EAJE CAF et Ville
- CLAS

AUTRES INFORMATIONS**Effectif moyen**

Cadres	3
Non cadres	13

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 168 E.

PAR ENchantment

57 rue de la Charmille

67200 STRASBOURG

RAPPORT
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



**SOCIETE FIDUCIAIRE
DE REVISION**

2 avenue de Bruxelles
68350 Didenheim
Adresse postale :
BP 31037
68050 Mulhouse cedex 1
Tél + 33 (0)3 89 44 55 55
fidurevision@fidurevision.fr
www.fidurevision.fr

*Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale du ressort de la Cour d'appel de Colmar
SA au capital de 76 224,51 € - RCS Mulhouse B339304230 – APE 6420 Z – TVA intracommunautaire FR 37339304230*

Audit | Commissariat aux comptes

PAR ENchantment
57 rue de la Charmille

67200 STRASBOURG

RAPPORT
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **PAR ENchantment** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels « Changement de méthode » concernant le nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2022-06 appliqué par l'association et les impacts sur les comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions :

Nous avons notamment contrôlé le respect des règles de comptabilisation des subventions ainsi que le respect des conditions prévues dans les conventions signées liées à leur octroi.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 mars 2025.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Didenheim, le 20 avril 2026

**Le commissaire aux comptes
Société Fiduciaire de Révision**

Signé par Alexandra Stemmelin
Le 20 avr. 2026



doc_DL9r
tx_gZmlE0Ld3JQM

Alexandra STEMMELIN

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 02/04/2026

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)							
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Frais de développement							
. Donations temporaires d'usufruit							
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		4 402	1 947	2 455	0,55		
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
. Terrains		13 211	109	13 103	2,92		
. Constructions		91 994	57 299	34 696	7,73	41 593	10,21
. Installations techniques, matériel & outillage industriels		36 843	28 762	8 081	1,80	3 133	0,77
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Immobilisations financières							
. Participations							
. Créances rattachées à des participations							
. Autres titres immobilisés		150		150	0,03	150	0,04
. Prêts							
. Autres immobilisations financières		1 810		1 810	0,40	1 660	0,41
TOTAL (II)		148 410	88 116	60 294	13,44	46 536	11,42
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours							
Créances							
. Créances clients, usagers et comptes rattachés		1 484		1 484	0,33	2 524	0,62
. Créances reçues par legs ou donations							
. Autres créances		260 728		260 728	58,11	235 254	57,76
Charges constatées d'avance		5 418		5 418	1,21	1 919	0,47
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		120 750		120 750	26,91	121 091	29,73
TOTAL (III)		388 379		388 379	86,56	360 788	88,58
Frais d'émission des emprunts (IV)							
Primes de remboursement des emprunts (V)							
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)		536 789	88 116	448 673	100,00	407 324	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 02/04/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres	1 529	0,34	1 529	0,38
Report à nouveau	82 467	18,38	80 418	19,74
Excédent ou déficit de l'exercice	1 327	0,30	2 050	0,50
Situation nette (sous total)	85 323	19,02	83 996	20,62
 Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	30 788	6,86	37 547	9,22
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	116 111	25,88	121 543	29,84
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	50 088	11,16	20 766	5,10
TOTAL (II)	50 088	11,16	20 766	5,10
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 946	1,33	6 984	1,71
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 443	10,13	16 990	4,17
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	100 208	22,33	110 642	27,16
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 312	1,18	1 579	0,39
Produits constatés d'avance	125 565	27,99	128 819	31,63
TOTAL (IV)	282 474	62,96	265 014	65,06
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	448 673	100,00	407 324	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 02/04/2026

- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 mois)		%	
		Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Cotisations		3 010	0.29	3 556	0.41	-546	-15.34		
Ventes de biens et services									
- Ventes de biens									
- dont ventes de dons en nature									
- Ventes de prestations de services		445 189	42.46	20 330	2.37	424 859	N/S		
- dont parrainages									
Produits de tiers financeurs									
- Concours publics et subventions d'exploitation		576 151	54.95	781 977	91.21	-205 826	-26.31		
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible									
- Ressources liées à la générosité du public									
- Dons manuels		730	0.07	2 712	0.32	-1 982	-73.07		
- Mécénats									
- Legs, donations et assurances-vie									
- Contributions financières									
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions				6 036	0.70	-6 036	-100.00		
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles									
Utilisations des fonds dédiés		20 766	1.98	20 429	2.38	337	1.65		
Autres produits		2 679	0.26	602	0.07	2 077	345.02		
Total des produits d'exploitation (I)		1 048 525	100.00	835 641	97.46	212 884	25.48		
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks									
Autres achats et charges externes		213 557	20.37	158 230	18.46	55 327	34.97		
Aides financières									
Impôts, taxes et versements assimilés		28 000	2.67	17 331	2.02	10 669	61.56		
Salaires et traitements		575 851	54.92	505 550	58.96	70 301	13.91		
Cotisations sociales		166 988	15.93	140 405	16.38	26 583	18.93		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		12 082	1.15	12 488	1.46	-406	-3.24		
Dotations aux provisions									
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles									
Reports en fonds dédiés		50 088	4.78	20 766	2.42	29 322	141.20		
Autres charges		598	0.06	391	0.05	207	52.94		
Total des charges d'exploitation (II)		1 047 163	99.87	855 161	99.74	192 002			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 362	0.13	-19 520	-2.27	20 882	106.98		
PRODUITS FINANCIERS:									
De participation									
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		4	0.00	4	0.00		0.00		
Autres intérêts et produits assimilés		27	0.00	0	0.00	27	N/S		
Reprises sur dépréciations et provisions									
Différences positives de change									
Produits des immobilisations financières cédées									
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie									
Total des produits financiers (III)		31	0.00	4	0.00	27	675.00		
CHARGES FINANCIERES:									
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions									
Intérêts et charges assimilées		66	0.01	77	0.01	-11	-14.28		
Différences négatives de change									
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées									

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 02/04/2026

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)	66	0,01	77	0,01	-11	-14,28
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-35	0,00	-72	-0,00	37	51,39
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 327	0,13	-19 592	-2,28	20 919	106,77
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			21 735	2,54	-21 735	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			92	0,01	-92	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			21 642	2,52	-21 642	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	1 048 556	100,00	857 380	100,00	191 176	22,30
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 047 229	99,87	855 330	99,76	191 899	22,44
EXCEDENT OU DEFICIT	1 327	0,13	2 050	0,24	-723	-35,26
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	149 136		127 144			
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	149 136		127 144			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature	16 665		16 665			
Mise à disposition gratuite de biens	1 929		1 567			
Prestations en nature	130 543		108 913			
Personnel bénévole						
TOTAL	149 136		127 144			

Annexe association 2025

PREAMBULE

L'association a pour objet de soutenir les projets des habitants du quartier en les accompagnant dans leur engagement parental et citoyen à travers différentes rencontres et activités où participent parents et/ou enfants.

En plus des ateliers proposés, une micro crèche permet d'accueillir les enfants de parents en insertion.

L'association aide les habitants en les assistant dans leurs démarches administratives et participe à l'amélioration de leur qualité de vie à travers l'habitat et les espaces de vie (OPAH).

Par Enchantement propose diverses activités (couture, danse...) et événements festifs (fête de la saint Glin Glin).

L'association soutient les jeunes du quartier dans leur volonté de devenir animateur BAFA ou encore dans leur démarche vers des CAP petite enfance. Elle intervient également dans des établissements scolaires (élémentaire, collège, lycée) dans le cadre de contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS).

L'association a obtenu l'agrément du 01/03/2024 au 31/12/2027 pour les prestations. "Animation Globale et Coordination" et "Animation Collective Familiale" en tant que Centre. social.

L'association ne poursuit aucun but lucratif, ni politique, ni religieux.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 448 672,73 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 1 326,86 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/03/2026 par les dirigeants.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des méthodes décrites dans le paragraphe Changement de méthode comptable ci-dessous.
--> indépendance des exercices
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

CHANGEMENT DE METHODE

Les impacts de la première application du règlement ANC 2022-06 sur la présentation des comptes arrêtés au 31 décembre 2025 sont les suivants :

- Suppression des comptes 791 transferts de charge : les remboursements relatifs aux charges de personnel sont comptabilisés au crédit du compte 649 Remboursement des charges de personnel.
- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel prévoit qu'il est désormais limité à l'enregistrement d'événements majeurs et inhabituels ainsi qu'aux écritures comptables d'origine purement fiscale et aux écritures liées à des corrections d'erreur. Les comptes suivants ont été réaffectés comme suit :
 - o 777 Quote part de subvention virée au compte de résultat réaffecté en 747

Par ailleurs, les sommes perçues relatives aux financements ci-dessous ont été comptabilisées en prestations de services (706) :

- o PSU EAJE CAF et Ville
- o CLAS

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Concessions et droits similaires	de 01 à 05 ans
Aménagements des terrains	10 ans
Bâtiments	08 ans
Installations générales	de 03 à 08 ans
Installations générales, agencements, aménagements divers	de 02 à 04 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	de 02 à 03 ans
Mobilier	de 02 à 03 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Indemnités de fin de carrière :

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite ; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe.

L'engagement en termes d'indemnités de fin de carrière, à la clôture de l'exercice est évalué à 13 183 euros. L'association ne bénéficie d'aucune assurance destinée à couvrir cet engagement de retraite.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- âge de départ en retraite : 60-67 ans
- convention collective appliquée : sociaux et socioculturels (centres) et autres acteurs du lien social (associations)
- taux d'actualisation : 4.04 %
- turn over : moyen pour les non-cadres et faible pour les cadres
- taux de charges sociales pour cadres (38%) et non cadres (18%)

Contributions volontaires :

L'association a bénéficié, sur l'exercice clos, des contributions volontaires suivantes :

Heures de bénévolat : au cours de l'exercice, 9 324,5 heures de bénévolat ont été engagées. Ces heures ont été valorisées sur la base d'un coût horaire de 14 euros, soit un montant total de 130 543 euros.

Prestations en nature : au cours de l'exercice, l'association a bénéficié de mécénat représentant un montant de 1 928.87 euros.

Mise à disposition gratuite de locaux : l'association a bénéficié, sur l'exercice clos, d'une mise à disposition gratuite de locaux :

- sis 22 Rue Herrade à Strasbourg (67200), de la part de la société CDC HABITAT SOCIAL. Cette mise à disposition gratuite, effectuée sur 12 mois, a été valorisée mensuellement à 512,51 euros soit un montant total de 6 150,12 euros au titre de l'exercice 2025.

- sis 17 Rue Herrade à Strasbourg (67200), de la part de la société CDC HABITAT SOCIAL. Cette mise à disposition gratuite, effectuée sur 12 mois, a été valorisée mensuellement à 404,55 euros soit un montant total de 4 854,60 euros au titre de l'exercice 2025.

- sis 3 Rue des Cheminots à Strasbourg (67200), de la part de la société CDC HABITAT SOCIAL. Cette mise à disposition gratuite, effectuée sur 12 mois, a été valorisée mensuellement à 448,74 euros soit un montant total de 5 384,88 euros au titre de l'exercice 2025.

- sis Chemin du Marais Saint-Gall à Strasbourg (67200), de la part de la communauté urbaine de Strasbourg. Cette mise à disposition gratuite d'un espace clôturé aménagé à usage de jardin partagé de quartier, effectué sur 12 mois, a été valorisé annuellement à 275 euros.

Par ailleurs, l'association a conclu des conventions de mise à disposition gratuite de locaux scolaires avec l'Eurométropole. Ces conventions, conclues en début d'année scolaires, portent sur les périodes suivantes :

- convention conclue à la rentrée 2024, portant sur l'année scolaire 2024-2025
- convention conclue à la rentrée 2025, portant sur l'année scolaire 2025-2026

En l'absence de données fiables, ces contributions n'ont pas pu être valorisées.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 743	2 940	1 281	4 402
Immobilisations corporelles	139 296	22 749	19 997	142 048
Immobilisations financières	1 810	150		1 960
TOTAL	143 848	25 839	21 278	148 410

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 743	485	1 281	1 947
TOTAL I	2 743	485	1 281	1 947
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	8 428	2 023		10 450
sur sol d'autrui		109		109
Installations générales, agencements	50 720	7 178	11 049	46 848
Installations techniques, matériel, outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	9 516	77	839	8 755
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	25 905	2 211	8 109	20 007
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	94 569	11 597	19 997	86 169
TOTAL GENERAL (I+II)	97 312	12 082	21 278	88 116

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	1 810		1 810
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	1 484	1 484	
Autres créances	260 728	260 728	
Charges constatées d'avance	5 418	5 418	
TOTAL	269 439	267 630	1 810

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	1 529				1 529
Dont générosité du public					
Report à nouveau	80 418	2 050			82 467
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	2 050	-2 050	1 327		1 327
Dont générosité du public					
Situation nette	83 996		1 327		85 323
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	37 547		826	7 585	30 788
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	121 543		2 153	7 585	116 111
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés issus de subventions d'exploitation

	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
ETAT FUTSALL	2 000	2 000	
EUROMETROPOLE FUTSALL	3 500	3 500	
DREETS MIEUX MANGER	15 266	15 266	
VILLE REMOBILISATION DES FEMMES PAR LE SPORT			2 250
VILLES CHAM 2025			6 057
DREETS MIEUX MANGER			41 781

Subventions d'investissement

La quote-part de subvention d'investissement rapportée au résultat de l'exercice s'élève à 7 585 €.

Financier	Détail	Montant rapporté à l'exercice
CAF	Tonnelles	543
VILLE	Tonnelles, PC, mise aux normes électricité	478
CAF	Rénovation MCRH	5 622
CAF	Mise aux normes incendie, PC, ameublement	160
VILLE	Matériel maraudes et de bureau	782
TOTAL		7 585

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	301
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	12 676
Dettes fiscales et sociales	61 191
Autres dettes	5 312
TOTAL	79 480

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

Les subventions d'exploitation et concours publics accordés par les organismes financeurs au titre de l'exercice 2025 ont été comptabilisés en produits en fonction des dépenses réalisées. Ils ne sont effectivement acquis à l'association qu'au dépôt des comptes-rendus d'exécution d'activité et/ou financiers auprès des financeurs, après acceptation par ceux-ci.

A la date d'établissement des comptes annuels, les comptes-rendus financiers n'ont pas encore tous été établis.

Subventions d'exploitation et concours publics

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N
ETAT	ASP	74 811
ETAT	Divers	106 567
ETAT	FONJEP	7 107
REGION	Divers	12 438
CEA	Divers	12 284
VILLE	Fonctionnement	208 000
VILLE	Divers	47 479
CAF	Divers	36 570
CPAM	Accès aux droits	5 000
EUROMETROPOLE	Divers	57 200
ANCV	Séjours	1 110

Les sommes perçues relatives aux financements ci-dessous ont été comptabilisées en prestations de services :

- PSU EAJE CAF et Ville
- CLAS

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

Cadres	3
Non cadres	13

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 168 E.

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION
Société de Commissariat aux comptes
2, avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél. 03 89 44 55 55

PAR ENchantment

57 rue de la Charmille

67200 STRASBOURG

RAPPORT SPECIAL **du commissaire aux comptes** sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025



**SOCIETE FIDUCIAIRE
DE REVISION**

2 avenue de Bruxelles
68350 Didenheim
Adresse postale :
BP 31037
68050 Mulhouse cedex 1
Tél + 33 (0)3 89 44 55 55
fidurevision@fidurevision.fr
www.fidurevision.fr

Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale du ressort de la Cour d'appel de Colmar
SA au capital de 76 224,51 € - RCS Mulhouse B339304230 – APE 6420 Z – TVA intracommunautaire FR 37339304230

Audit | Commissariat aux comptes

PAR ENchantement
57 rue de la Charmille

67200 STRASBOURG

RAPPORT SPECIAL
du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurons découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Didenheim, le 20 avril 2026

Le commissaire aux comptes
Société Fiduciaire de Révision

Signé par Alexandra Stemmelin
Le 20 avr. 2026



doc_7QV
tx_qZmlE0ld3JQM

Alexandra STEMMELIN